

Séance publique du 20 septembre 2004

Délibération n° 2004-2111

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Convention-cadre triennale (2004-2006) de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de Neuville sur Saône, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité sont menées dans les quartiers prioritaires de l'Echo et de l'Aventurière.

La convention-cadre triennale (2004-2006) relative à la gestion sociale et urbaine de proximité de Neuville sur Saône qui est soumise pour approbation au Conseil et dont les signataires sont la commune de Neuville sur Saône, la Communauté urbaine, la région Rhône-Alpes, l'Etat, l'Opac du Rhône et la SA Axiade, prévoit les actions à mener pour renforcer la gestion sociale et urbaine de proximité sur les thématiques suivantes :

L'amélioration du cadre et des conditions de vie

- amélioration de la mobilité et notamment des axes de circulation et de liaison au sein des quartiers et avec l'ensemble de la commune,
- poursuite du système de veille concernant l'entretien, la gestion des parties communes, la résolution technique de certains problèmes et l'amélioration du cadre de vie et des espaces extérieurs en mutualisant les moyens des différents services concernés (nettoyage, dysfonctionnement technique, épaves, encombrants, etc.) ;

La concertation et la participation des habitants

- faire évoluer les fonctions urbaines des quartiers en impliquant et en sollicitant l'appui des habitants en fonction des propositions d'organisation future des territoires,
- redéfinition-connaissance des situations foncières afin de développer une intervention cohérente sur un territoire et non plus sur la base des patrimoines respectifs,
- organiser la concertation habitants et citoyenne à travers des lieux adaptés aux différents enjeux.

La programmation de gestion sociale et urbaine de proximité 2004 de Neuville sur Saône s'inscrit dans cette convention-cadre et prévoit le financement d'un poste de chargé de site (action reconduite - 3^e année et dernière année de financement). Ce poste consiste en l'amélioration de la gestion de proximité au quotidien (suivi des prestations fournies aux habitants, contact et présence régulière de l'organisme sur le terrain) avec un rôle d'interface entre l'Agence et les habitants. Ce poste est cofinancé par l'Etat et la Communauté urbaine avec un taux de participation financière dégressif sur trois ans.

Le coût global de l'opération, définie et retenue par les différents partenaires concernés pour l'année 2004, est estimé à 30 514 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 3 051 € nets de taxes selon le plan de financement suivant :

- Communauté urbaine	3 051 €
- Etat	3 051 €
- Opac du Rhône	24 412 €

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention-cadre triennale 2004-2006 relative à la gestion sociale et urbaine de proximité de Neuville sur Saône,

b) - la programmation pour l'année 2004 ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 3 051 € nets de taxes au profit de l'Opac du Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - la convention-cadre 2004-2006 relative à la gestion sociale et urbaine de proximité,

b) - la convention arrêtant les modalités de participation financière avec l'Opac du Rhône.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 370 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,